

Examen d'entrée en formation professionnelle continue diplômante (FC) 2026/27

Parcours Atelier Costume

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2026 à juillet 2027.

Inscriptions administratives

Du mardi 6 janvier 2026 au mardi 3 février 2026.

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet www.ensatt.fr, page « formation professionnelle continue », à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **mardi 3 février 2026**, la date de réception du mail faisant foi.

Calendrier de l'examen d'entrée

Le mardi 07 avril 2026

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates en formation professionnelle continue (FC) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours d'atelier costume du spectacle (habillage, textiles, couture, mode).

Les candidats et candidates mettront en particulier en évidence dans leur CV et leur entretien, leur expérience en tant que costumier-costumière (coupe, réalisation, régie costume). Ils indiqueront leurs connaissances en montage, réalisation du costume de spectacle homme et femme, en tracé et en moulage contemporain et historique, en histoire du costume et des matériaux.

La formation « Atelier Costume » délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du, de la stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études après le baccalauréat et un grade de Licence.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un, d'une stagiaire diplômé d'une Licence.

Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un cursus de 180 crédits ECTS ou trois années d'études après le baccalauréat et un grade de Licence doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr, en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard le mardi 3 février 2026 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP dans le parcours Atelier Costume).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui - outre les conditions précédentes- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou de tout autre diplôme équivalent.

L'Ecole est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins. Les candidats et candidates qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'examen, doivent se signaler dès leur inscription aux examens d'entrée, par un mail à claire.lescuyer@ensatt.fr.

Attention, l'envoi tardif de justificatifs de besoins d'aménagements (après la date limite d'inscription administrative) ne garantit pas leur mise en place.

Conformément au premier alinéa de l'article D.613-27 du code de l'Éducation : « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)* ». Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidats et candidates devront concourir dans des conditions normales d'examens.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout examen ultérieur.

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Culture artistique

Culture du costume historique et connaissances des matériaux

Goût pour le travail en autonomie et en équipe

Bonne culture générale

Qualités rédactionnelles (en vue de la rédaction d'un mémoire de recherche)

Pratique de l'anglais

Déroulement de l'examen d'entrée

Admission, épreuves 1 et 2, le mardi 07 avril 2026

- **Epreuve pratique** : (durée 4 h 30). Matin.

A partir d'un patron, d'un croquis légendé et d'explications, le candidat ou la candidate devra réaliser une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle.

Par exemple : pose de biais ou ganses, incrustations, poches, montage de manches, montage de cols...

- **Entretien** : (durée 20 minutes). Après-midi à partir de 14h00

Entretien avec un jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes). Pour cet entretien le candidat ou la candidate peut apporter, à sa convenance, un dossier personnel de réalisation et de technologie (processus de fabrication et échantillonnages).

Pour information :

Les épreuves se déroulent en présentiel ; aucune dérogation n'est accordée.

Les résultats sont communiqués par mail et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation professionnelle continue », rubrique « Atelier costume » à l'issue des épreuves.